Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261120-2026_068-DE

DÉPARTEMENT des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de QUEVERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 novembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 27 ; de présents = 24 ; de votants = 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 12/11/2026
Date de publication : 20/11/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Eric YGER, Françoise LÉOST-TRÉMEL, Jean-Michel WILMET, Mélanie DEQUÉ, Antoine DEGUEN, Nathalie BONNOUVRIER, Alain BLOT, Nadège GOUY, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Sandrine BESSON, Magaly BOZEC, Séverine FROSTIN, Maryam ABOU-MERHI, Claire PEYROTTES, Clément ROUSSEAUX, Jérémy FRANCOIS, Thomas DUBOIS, Sophie RIBAULT, Béatrice ROBINARD, Maëva MARCHIX, Nathan RENOUVEL, Daniel YAHIA

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Sandrine BESSON), Dimitri GÉA (pouvoir à Maëva MARCHIX), Gérard TARDIF (pouvoir à Béatrice ROBINARD)

SECRETAIRE DE SEANCE : Joseph BRAULT

≺≺ ≻≻

AFFAIRE 2026.068 : CANDIDATURE TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE (TEN)

Le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) est issu du plan national «Biodiversité Tous Vivants ! ». Le Ministère de la Transition écologique souhaite :

- Inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion de la biodiversité, prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire,
- Sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants.

Descriptif du dispositif
« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un dispositif d'ingénierie territoriale destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Les « Territoires Engagés pour la Nature » bénéficient d'une visibilité accrue via les outils de communication des partenaires régionaux et l'intégration au sein d'un réseau des engagés (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux). Par ailleurs, ils ont accès, comme les autres territoires bretons qui le souhaitent, aux animations et à l'accompagnement déployés par l'Agence Bretonne de la Biodiversité et les partenaires du collectif régional.
« Territoires engagés pour la nature » s'appuie sur les évolutions structurantes issues de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et des dernières lois de réforme

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202592-20261120-2026_068-DE

territoriale : stratégies régionales de la biodiversité (SRB), schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), animation des Comités régionaux de la biodiversité (CRB).

La Région est devenue chef de file « biodiversité », échelon pivot dans l'action publique entre l'échelon national et celui des collectivités.

Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Ces partenaires régionaux assurent la cohérence du dispositif avec leurs stratégies respectives. Les TEN sont ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional. L'Agence Bretonne de la Biodiversité, a pour mission d'organiser, en partenariat avec le collectif régional, l'émergence, la reconnaissance, et la valorisation des territoires qui se lancent dans cette démarche.
Cette reconnaissance valorisera des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 4 axes principaux :

- Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales
- Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature

La ville de Quévert qui s'est engagée dès 2023 dans cette démarche souhaite renouveler sa candidature pour être labellisée Territoire Engagé pour la Nature. Cette reconnaissance s'intègre de manière cohérente avec l'ensemble des actions menées par la ville de Quévert en matière de la préservation de la biodiversité.

Dans le cadre de sa candidature, la ville de Quévert a défini quatre actions :

- Entrées de ville : préservation du paysage et de la biodiversité sur le plateau de l'Aublette
- Elaboration et mise en œuvre d'une charte de l'Arbre à l'échelle de la commune
- Entreprises et biodiversité : Accompagner les entreprises sans la préservation de la biodiversité – Partenariat avec l'entreprise Cordon Electronics
- Les continuités écologiques au service de la ressource en eau : Le programme Reconnect.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

SOLLICITE le renouvellement de son label « Territoires Engagés pour la Nature » auprès de l'Office Français de la Biodiversité.
S'ENGAGE à mettre en œuvre les quatre actions mises en avant dans sa candidature.
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

